



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A
L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE SUR
"LE REFUS SCOLAIRE ANXIEUX OU PHOBIE
SCOLAIRE "**

**DÉCISION N° DM-24-278
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant d'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de Mesdames Béatrice NAVARRO, psychologue-neuropsychologue, et Laetitia HAOUZI, psychologue, établies respectivement au 39b-41 avenue de Bonneuil 94210 La Varenne Saint-Hilaire et au 2 rue Lecerf 94100 Saint-Maur-des-Fossés, d'organiser une conférence sur « Le refus scolaire anxieux ou phobie scolaire », le vendredi 22 novembre 2024 pour un montant de 1200€ TTC (mille deux cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Béatrice NAVARRO et Madame Laetitia HAOUZI pour l'organisation d'une conférence sur « Le refus scolaire anxieux ou phobie scolaire » le vendredi 22 novembre 2024 à 18h30, en salle Robert Louis pour un montant de 1200€ TTC (mille deux cent euros), répartis en 600 € pour Madame NAVARRO et 600€ pour Madame HAOUZI ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240904-lmc1H12264H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/09/2024
Date de Publication : 04/09/2024